

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-653/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain au profit de la Société Fabtech Engineering Eurl – Djibouti.

n° 2016-653/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
10 septembre 2016

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2016

Date du numéro
15 septembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 septembre 2016.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux à la Société FABTECH ENGINEERING EURL – DJIBOUTI, une parcelle de terrain sis à Balbala Sud secteur Place HOLL HOLL, d'une superficie de 20 ha (200.000 m²) à raison de 1000 fd/m² soit un montant de 200.000.000 fd (Deux cent millions francs Djibouti).

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'usine de Métallurgie.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré à la diligence et à lacharge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH